

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 1545-97, 3 décembre 1997

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui se tiendra à Ottawa, les 11 et 12 décembre 1997

ATTENDU QU'une Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres aura lieu à Ottawa, les 11 et 12 décembre 1997;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale doit être constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du premier ministre et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le premier ministre dirige la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui se tiendra à Ottawa les 11 et 12 décembre 1997;

QUE la délégation soit composée, outre le premier ministre, de:

- M. Jacques Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Hubert Thibault, chef de cabinet du premier ministre;
- M^{me} Marthe Lawrence, attachée de presse du premier ministre;
- M. Jean-François Lisée, conseiller du premier ministre;
- M. Thierry Audin, attaché au premier ministre;
- M^{me} Esther Gaudreault, directrice de cabinet adjointe du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M^{me} Marie Vaillant, attachée de presse du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;

- M. Michel Boivin, secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes;

- M. Gilbert Charland, secrétaire adjoint au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

- M^{me} Line Gagné, secrétaire adjointe au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

- M. Camille Horth, directeur au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

- M. Paul Vécès, directeur a.i. au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

- M^{me} Andrée-Anne Godbout, conseillère au Service des communications du ministère du Conseil exécutif;

- M^{me} Annie Pineault, agente de secrétariat au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

- une agente de secrétariat du cabinet du premier ministre;

QUE le mandat de la délégation québécoise à cette conférence soit d'exposer les positions qui se retrouvent au présent mémoire.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

29008

Gouvernement du Québec

Décret 1546-97, 3 décembre 1997

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement, les pouvoirs, devoirs et attributions:

— du ministre de l'Environnement et de la Faune à madame Pauline Marois, membre du Conseil exécutif, du 6 décembre 1997 au 11 décembre 1997;